

SOCIETE ALGERIENNE de PNEUMOPHTISIOLOGIE

Règlement du Concours de Présentations de Communications Affichées EPosters « Dr Djimli Omar »

Article 1 Objet du concours

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au concours de communications affichées (posters) organisé dans le cadre du congrès National de la SAPP. Ce concours vise à valoriser les travaux de recherche clinique, fondamentale, ou organisationnelle dans le domaine de la santé.

Article 2 Conditions de participation

- Le concours est ouvert aux résidents inscrits au congrès.
- Les auteurs doivent être les véritables concepteurs et/ou réalisateurs du travail présenté.
- Chaque participant peut soumettre un maximum de deux posters.
- La soumission est gratuite mais nécessite une inscription préalable au congrès.
- Les communications doivent être originales et ne pas avoir été primées lors d'un autre événement scientifique.

Article 3 Modalités de soumission

- Les résumés doivent être soumis via le site du congrès
- Le résumé ne doit pas dépasser 300 mots et doit contenir : introduction, objectifs, méthode, résultats, conclusion.
- Le comité scientifique sélectionnera les posters retenus pour exposition. Les décisions sont sans appel.

Article 4 Présentation des posters

- Les posters sélectionnés sont affichés sous format électronique
- L'auteur principal devra être présent lors des sessions de présentation pour répondre aux questions du jury et du public.

Article 5 Critères de sélection et d'évaluation

Les posters seront évalués par un jury scientifique indépendant selon les critères suivants :

1. Clarté de la problématique et des objectifs
2. Rigueur méthodologique

3. Pertinence et originalité des résultats
4. Qualité de la présentation visuelle
5. Capacité de synthèse et de communication orale

Article 6 Prix et récompenses

Les meilleurs posters seront récompensés lors de la cérémonie de clôture du congrès.

Des mentions spéciales peuvent également être décernées.

Article 7 Engagements et autorisations

- En participant au concours, les auteurs autorisent les organisateurs à reproduire les résumés ou images du poster à des fins de communication et de promotion du congrès.
- Les participants s'engagent à respecter le règlement et les décisions du jury.

Article 8 Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute situation non prévue sera tranchée par le comité scientifique.